

AVIS PUBLIC

Avis est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Julienne, QUE :

Lors de la séance du conseil, qui se déroulera le 10 février 2026 à 20h00 à l'hôtel de ville, situé au 2450, rue Victoria, le conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne prendra connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme concernant une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

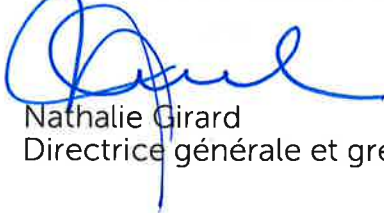
3591, 1^{ère} av. du Domaine Patry

Objet de la demande de dérogation mineure 2026-0001 :

- Demande de dérogation mineure visant à régulariser la position de la résidence qui est située à 6,51 mètres de la limite de propriété arrière, alors que la réglementation exige un minimum de 7,6 mètres.
- Une remise détachée est également située à 0,28 mètre de la limite de propriété arrière, alors que le minimum prescrit à la réglementation est de 1,5 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant le conseil municipal concernant cette demande au lieu et heure indiqués ci-haut.

FAIT À SAINTE-JULIENNE, ce lundi 26 janvier 2026.



Nathalie Girard
Directrice générale et greffière-trésorière